



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 24 septembre 2026

CTN Traction-Trains et UFCM

GESTIONNAIRES DE MOYENS

GM : FACE À NOS RÉALITÉS, PLACE À LA RECONNAISSANCE DE NOTRE MÉTIER !

À l'initiative de la CGT,
une audience s'est tenue
le 8 septembre dernier.
Trois axes revendicatifs
majeurs ont été portés :
la reconnaissance
de la pénibilité, la
revalorisation de la prime
de travail et l'ouverture
à un véritable parcours
professionnel des métiers
de la commande
et de la planification.

Cette première audience confirme l'analyse de la CGT, les transformations de l'entreprise ont profondément modifié le métier de gestionnaire de moyens : multiplication des outils numériques, réorganisations, charge de travail accrue et perte de sens au travail. Pourtant, les GM restent au cœur de la production ferroviaire et assument chaque jour des responsabilités essentielles. Face à cette situation, la CGT et son UFCM portent trois exigences : **pénibilité et conditions de travail, reconnaissance salariale et parcours professionnels.**

LA CGT POURSUIT SON PROCESSUS AVEC LES GM.

Pénibilité – Le quotidien des agents de la commande, qu'ils soient GM, RCT, programmeurs ou ordonnanceurs, est marquée par des contraintes lourdes et chroniques. Horaires en 2X8, 3X8 ou forfait jours, alourdissement de la charge mentale, travail sous pression, déni du droit à la déconnexion, gestion des incidents, décisions à prendre rapidement et responsabilité permanente dans la production constituent leur réalité quotidienne. Ces contraintes ne peuvent plus être ignorées par la Direction ! Elles doivent être pleinement reconnues et prises en compte dans les emplois repères à pénibilité avérée (ERPA).

Reconnaissance salariale – La charge de travail, les contraintes horaires, la pression permanente et les responsabilités assumées par les agents de la commande justifient une véritable revalorisation de la prime de travail (et une mesure équivalente pour les contractuels). La Direction refuse pourtant de reconnaître l'expertise et les fonctions d'encadrement exercées au quotidien par les GM. Cette absence de reconnaissance n'est plus acceptable ! La CGT et son UFCM revendiquent le rattachement des gestionnaires de moyens de la commande Traction et Trains au code prime 25, correspondant à la prime d'encadrement train, afin que leurs responsabilités et les contraintes spécifiques de leur métier soient enfin reconnues.

Parcours professionnels – Les compétences acquises, la reconnaissance de la technicité du métier, l'expérience, l'ancienneté et les responsabilités assumées doivent ouvrir des droits et des perspectives. Pour la CGT et son UFCM, il n'est pas question que les cheminot·e·s soient condamnés à rester dans un « tube » professionnel alors même que l'entreprise leur demande de s'adapter en permanence. L'évolution des métiers doit aussi être une opportunité d'évolution professionnelle pour les GM.

LA CGT ET SON UFCM REVENDIQUENT :

- l'élargissement de la liste des ERPA aux GM, ouvrant droit à la cessation anticipée d'activité (CAA) pénibilité ainsi qu'aux dispositifs de rémunération P1, P2 et P3 ;
- le rattachement de la prime de travail au code prime 25 (environ + 144 euros mensuels) et une mesure équivalente pour les contractuels ;
- une prime de base garantie reconnaissant la technicité du métier, mensuelle, cotisée et prise en compte pour la retraite ;
- la prise en compte du temps de prise de service à hauteur de 10 minutes par JS, au moyen de l'incrémentation d'un compteur à la main de l'agent ;
- un parcours professionnel reconnaissant les diplômes, les qualifications et l'ancienneté pour un véritable déroulement de carrière et des passerelles entre les métiers.

**C'EST POURQUOI LA CGT APPELLE TOUS LES CHEMINOT·E·S
GESTIONNAIRES DE MOYENS À SIGNER ET FAIRE SIGNER LA PÉTITION.
CELLE-CI DOIT PERMETTRE D'INTERPELLER LA DIRECTION DANS LES
PROCHAINES SEMAINES SUR LA BASE DE NOS REVENDICATIONS.**

